



Municipalité d'Amherst

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 613-26 sur les usages conditionnels.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2026, à 19 h au 245, rue Amherst.

L'objet de cette assemblée porte sur :

Les usages conditionnels visant notamment à encadrer les résidences de tourisme, les résidences principales en location court terme et les gîtes touristiques.

Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro 613-26 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Le projet de règlement numéro 613-26 peut être consulté au bureau municipal situé au 124, rue Saint-Louis à Amherst, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalite.amherst.qc.ca/reglements-et-politiques/>.

DONNÉ à Amherst, ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour d'avril 2026.

Martin Léger, directeur général